

DEC220221DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information (DSI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC141901DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice adjointe des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC182762DAJ du 6 novembre 2018 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Chitra Iriart aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information (DSI) ;

Vu la décision DEC211000DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information (DSI) ;

Vu la décision DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice adjointe des systèmes d'information, et à Mme Marie-Chitra Iriart, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022



Le président-directeur général

Antoine Petit

